



ICAO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

ONZIEME REUNION DES DIRECTEURS GENERAUX D'AVIATION CIVILE DE LA REGION AFRIQUE -OCEAN INDIEN (AFI-DGCA/11)

Caire, Égypte, du 27 au 31 juillet 2026

Point 05 de l'ordre du jour : Mises à jour, notamment sur les questions liées au taux de réponse des États aux lettres concernant l'élaboration des SARP

(Présenté par le Groupe AFI du Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ	
Le présent document de travail met en évidence les défis liés au faible taux de réponse aux lettres adressées par l'OACI aux États, en particulier celles concernant les normes et pratiques recommandées (SARP). L'objectif de ce point de l'ordre du jour est d'améliorer les taux de réponse aux lettres adressées par l'OACI aux États, en attirant l'attention des directeurs généraux des autorités d'aviation civile (AAC) africaines sur la criticité de l'absence de réponse et ses conséquences imprévues, ainsi qu'en suscitant et en facilitant les discussions sur des solutions pratiques pour remédier à ce problème. Les suites à donner figurent au paragraphe 3 du présent document.	
REFERENCE(S)	Résolution A39-21 de l'Assemblée
Strategic Goals	<i>Chaque vol est sûr et sécurisé</i> <i>L'aviation est durable sur le plan environnemental</i> <i>L'aviation assure une mobilité sans faille, accessible et fiable pour tous</i>

1. INTRODUCTION

- 1.1. Afin de garantir un développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale, l'OACI adopte des normes et pratiques recommandées (SARP) et élabore des politiques que ses États membres doivent mettre en œuvre pour favoriser un secteur de l'aviation civile sûr, efficace, sécurisé, économiquement viable et respectueux de l'environnement.
- 1.2. La Résolution A39-21 de l'Assemblée de l'OACI —Afin de remédier au faible taux de réponse des États membres aux lettres adressées par l'OACI, qui peut nuire au respect des obligations découlant de la Convention de Chicago, et d'éviter que des décisions ne soient prises sur la base d'un nombre restreint de réponses—invite les États membres à réaffirmer la nécessité de répondre de manière exhaustive et en temps utile à toutes les lettres adressées par l'OACI, à honorer leur engagement en la

matière et à partager leurs meilleures pratiques par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'OACI et/ou des commissions régionales de l'aviation civile.

- 1.3. Cette session vise à encourager tous les États membres à s'engager à répondre aux lettres aux États — qu'ils y adhèrent ou non — et à formuler des commentaires de fond, en précisant notamment les raisons de leur réponse, telles que des difficultés à comprendre les SARP proposés. Une participation accrue favoriserait une meilleure compréhension des SARP et contribuerait à leur mise en œuvre plus efficace dans toute la région.

2. DISCUSSIONS

- 2.1. Les lettres aux États constituent un moyen important par lequel l'OACI interagit directement avec les États membres et les autres parties prenantes concernées sur tous les aspects de l'aviation civile internationale, depuis l'identification et l'élaboration des normes et politiques requises jusqu'à leur mise en œuvre par les États membres, ainsi que l'audit et la validation de leur conformité à ces normes et politiques.
- 2.2. Le faible taux de réponse et la mise en œuvre qui s'ensuit des SARP continuent de susciter de vives préoccupations au sein de l'OACI. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour encourager une participation effective au processus d'élaboration des normes.
- 2.3. Bien que les raisons exactes de ce faible taux de réponse restent floues, plusieurs facteurs ont été identifiés :
 - Compréhension limitée des SARP proposés par certains États.
 - Fréquence élevée des SARP nouveaux ou modifiés, ce qui rend difficile pour les pays en développement de suivre le rythme.
 - Délai de consultation insuffisant ; bien que la récente prolongation de trois à six mois constitue une avancée positive, elle pourrait ne pas suffire à elle seule à résoudre pleinement le problème.
- 2.4. Afin de mieux comprendre les défis sous-jacents et d'améliorer le taux de réponse, la réflexion devrait porter sur les raisons expliquant les faibles niveaux d'engagement actuels. Parmi les questions clés à examiner, on peut citer :
 - Quels sont les principaux obstacles qui empêchent les États africains de répondre en temps utile ?
 - Pourquoi le taux de réponse est-il généralement faible ?
 - L'OACI a-t-elle apporté un soutien et un engagement suffisants pour permettre aux États de participer efficacement aux lettres adressées aux États concernant les SARP et d'y répondre ?

3. SUITES A DONNER

La réunion est invitée à :

- a) Prendre connaissance du contenu du présent document de travail

- b) S'engager à améliorer les réponses aux lettres adressées par l'OACI aux États concernant les SARP
- c) Se résoudre à garantir une participation effective de leurs États aux processus réglementaires de l'OACI relatifs aux SARP et à d'autres dispositions.
- d) Soumettre au Conseil des propositions visant à améliorer les réponses des États aux lettres adressées par l'OACI.

- FIN -